



# l'info paysanne

*"L'autre journal agricole et rural"*

N° 182  
Juin 2017  
MENSUEL

On joue avec les mêmes  
règles que les autres  
paysans, et pourtant...

*" La mauvaise conscience  
générale permet à chacun  
de se gratifier d'une bonne  
conscience individuelle "*

Simone Veil



Dossier:

# Maraîchage en terre d'élevage

## Le renouveau du maraîchage

Amis citoyens, il va falloir manger des légumes ! En effet, on observe et on accompagne (grâce à l'ADDEAR) un nombre croissant d'installations en maraîchage dans notre département.

Bienvenue à tous et à toutes ces collègues, souvent installés sur de petites structures ou micro-fermes mais avec un maxi-courage et un macro-travail, différent mais équivalent à n'importe quelle autre ferme !

La plupart n'occupe que 2 ou 3 hectares, souvent en agriculture biologique, commercialise en direct ou petits magasins (producteurs, biocoop ...), d'où une bonne valeur ajoutée en rapport à la petite surface exploitée. Du coup le chiffre d'affaire n'est pas négligeable mais insuffisant pour dégager un revenu décent, alors que le travail est colossal et qu'il est difficile pour les maraîchers d'embaucher de la main d'œuvre régulièrement. Qui plus est, nous sommes un peu les oubliés de la PAC, à cause notamment de nos petites surfaces, ce qui nous rend à la fois indépendant et autonome, mais en même temps, nous pénalise dans notre développement et notre pérennité.

A quand une aide à l'actif comme le préconise la Confédération paysanne ? En tout cas, on va pas se laisser abattre et il y a notamment sur le Villefrancois (et ailleurs sûrement aussi), une belle dynamique de tous ces nouveaux maraîchers et maraîchères : partage de savoirs, organisation commerciale, CUMA, se rencontrer pour mieux se connaître, s'apprécier et travailler ensemble...

Bel été et bon courage à tous et à toutes !

*Une petite pensée pour ANTO qui nous a quitté trop tôt. Ciao !*

*Laurent Barranco  
Secrétaire de la Conf' Aveyron*



## Sommaire

### P 2: Edito

Météo de St Rome de Cernon

### P 3: Actualité syndicale

- Gel 2017

### p 4: Droit de savoir

- Demandes d'Autorisation d'exploiter  
Annonce

### p 5 -10 : DOSSIER

#### Maraîchage

- Introduction
- Quelques chiffres sur la viabilité des micro fermes
- Témoignages:
  - > maraîchage: 6 ans d'expérience; bilan
  - > maraîcher en Aveyron "on joue avec les mêmes règles que les autres paysans, et pourtant..."
- Conclusion

### P 11: L'oeil ouvert:

- la tomate étudiée pour  
Rejoignez-nous !

### p 12: Annonces

## Météo de St Rome de Cernon

### Mois de mai 2017

| Températures |        |        |
|--------------|--------|--------|
|              | 7H     | 14H    |
| 2017         | +10.19 | +19.67 |
| 2016         | +9.29  | +17.12 |
| 2015         | +10.41 | +19.67 |
| 2014         | +8.6   | +17.3  |
| 2013         | +7     | +14.80 |
| 2012         | +10.6  | +20.25 |
| 2011         | +11.09 | +23.58 |
| 2010         | +9.29  | +18.29 |
| 2009         | +11.8  |        |

| Pluviométrie |         |
|--------------|---------|
| 2017         | 48mm    |
| 2016         | 136.5mm |
| 2015         | 22mm    |
| 2014         | 42.5mm  |
| 2013         | 131mm   |
| 2012         | 87mm    |
| 2011         | 19.5mm  |
| 2010         | 97mm    |
| 2009         | 49mm    |

| Cumul de pluie depuis le 1 <sup>er</sup> janvier |          |
|--------------------------------------------------|----------|
| 2017                                             | 242mm    |
| 2016                                             | 440.5 mm |
| 2015                                             | 343 mm   |
| 2014                                             | 314 mm   |
| 2013                                             | 439.5 mm |
| 2012                                             | 253.5 mm |
| 2011                                             | 148.5 mm |
| 2010                                             | 376 mm   |
| 2009                                             | 354 mm   |

Des températures dans la normale sauf sur la semaine 21 où il y a eu des pics de chaleur dignes d'un mois de juillet (le 25 mai: +30° et le 26 mai: +29°). C'était l'été avant l'heure. Malgré le repli de l'anticyclone le 30 mai, les perturbations n'atteignent pas notre région, ce qui m'amène à dire que côté pluviométrie, ce mois de mai n'aura rien d'exceptionnel d'un côté comme de l'autre. Plutôt faiblarde quand même, quand on sait que ce mois là est crucial pour la végétation. Côté cumul depuis le début de l'année, on peut constater que nous sommes sur une tendance asséchante car le niveau est faible par rapport à la moyenne des 9 dernières années, peut-être les prémices d'une sécheresse?

*Christian Cros*

## Gel 2017

**Damien Moret s'est installé jeune agriculteur en 2015 sur trois hectares, pour produire du raisin de table bio vendu localement sur le millavois. Il est passionné par son travail et mettait beaucoup d'espoir en cette saison 2017 pour voir se concrétiser les efforts consentis durant les trois premières années de travail.**

**Malheureusement, il a gelé au petit matin du 27 avril. « J'étais abattu et découragé sans aucune possibilité de réagir; je venais de voir s'envoler en quelques minutes un chiffre d'affaires estimé à 38000€ (10t de raisins et 2t de jus de raisins)... et tout le plaisir de voir les grappes grossir pendant l'été ».**

## Le régime des calamités agricoles

*«J'aurais du prendre une assurance volontaire pour le gel, mais impossible financièrement et les indemnisations sont très faibles (environ 30%) »*

Face à un événement climatique exceptionnel, l'Etat peut déclencher le régime des calamités pour indemniser les paysans sur fond public: le Fond National de Gestion des Risques en Agriculture (le FNGRA). Malheureusement par un arrêté du 29 décembre 2010, l'arboriculture, la viticulture et le maraîchage ne peuvent plus prétendre à ce régime car des assurances privées (cofinancées par l'Etat) se sont mises sur ce créneau.

- > Nous demandons la réouverture du régime des calamités pour ces trois productions avec des indemnisations plus équitables en particulier pour les petites structures et les pluriactifs.



## Des mesures d'urgence

L'énergie mise par la vigne au mois de mai pour faire ressortir quelques 10 % de grappes a été communicative : Damien, avec l'envie de sauver son exploitation, est allé taper à de nombreuses portes:

- A la MSA, où il a dit qu'il ne pourrait pas payer ses cotisations 2017.

-> Nous demandons syndicalement dans cette situation, la prise en charge des cotisations sociales par la collectivité, qui devrait être automatique jusqu'à un plafond de 3800€.

- A la banque, où il a dit qu'il ne pourrait pas payer ses remboursements d'emprunts et qu'il demandait un report de ses échéances en fin de plan.

-> Nous demandons syndicalement une aide à la trésorerie de 5000 à 10000€.

- Aux services sociaux, où il a demandé le RSA auquel il pouvait prétendre tant que son chiffre d'affaire le justi-

fiait et toutes les autres aides sociales qui vont avec, logement, santé, aides d'urgence...

## Des mesures préventives

Pour autant, toutes ces démarches ne satisfont pas notre viticulteur :

*« Il serait préférable de chercher à éviter les calamités plutôt que de réparer les dégâts : dans le Tarn et Garonne, région productrice de chasselas, chez les producteurs ayant installé des chaufferettes, le gel n'a touché que 5 % des bourgeons. Malheureusement une telle installation coûte 3000€ l'HA : c'est cette année qu'il faudrait l'installer et c'est cette année où financièrement on ne peut pas »*

Pour une telle production qui s'adresse au marché local, une aide de nos instances territoriales (Conseil Régional) pourrait être un investissement judicieux. On pense qu'avec le réchauffement climatique les phénomènes exceptionnels vont se multiplier. Il est donc important pour nous de travailler ce dossier.

## Conclusion

Damien a effectué individuellement toutes les démarches pour activer des aides d'urgence: on demandera que, dès que l'état de calamité est reconnu par le préfet, l'instruction des dossiers soit automatique.

Avec les risques climatiques, les risques d'absence de revenu (lié aux fluctuations des prix des matières premières agricoles) vont se multiplier. On voit bien que les assurances privées (dont les mutuelles) sont prêtes à entrer sur ce marché pour faire du bénéfice sur le malheur des paysans et en utilisant l'argent public d'un Etat qui se désengage de ce secteur de la protection du citoyen.

Patrick, mon voisin, regardant une course transatlantique de voiliers sponsorisés par nos mutuelles bien connues, pourra continuer à dire : « notre argent flotte sur l'eau ... les paysans coulent ! »

Jacques Debarros





## Demandes d'Autorisation d'Exploiter

Depuis la refonte du Schéma Directeur des Structures, les mouvements fonciers soumis à autorisation sont publiés en mairie et sur le site Internet de la Préfecture (*Agriculture et Forêt - Contrôle des structures agricoles*).

Pour ceux qui n'y ont pas accès et dans un souci de transparence, l'Info paysanne a fait le choix de publier les demandes d'autorisation préalable d'exploiter déposées en DDT, sous forme condensée. Pour obtenir les détails, rendez-vous sur le site de la préfecture, en mairie ou n'hésitez pas à appeler le Bureau CP12 : 05.65.67.44.98

**Date limite pour les demandes concurrentes:  
01/08/2017**

| Communes                                                                   | Superficie | N° dossier | Demandeur                      |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------------------------|
| ALMONT LES JUNIES                                                          | 0.9429     | C1713534   | MASCLES Francis                |
| ALMONT LES JUNIES                                                          | 1.482      | C1713533   | MASCLES Francis                |
| ALMONT LES JUNIES                                                          | 34.1162    | 12170147   | TOULOUSE JérémY                |
| ARGENCES EN AUBRAC                                                         | 0.2        | C1713532   | IMBERT Arnaud                  |
| BESSUEJOULS                                                                | 3.2577     | C1713518   | GAEC DES CAMPS                 |
| BOR ET BAR LUNAC PRADINAS                                                  | 76.4640    | 12170149   | GAEC LES TROIS BOULEAUX        |
| BROMMAT NARNHAC                                                            | 101.3155   | 12170151   | GAEC DE LA FERME DES GOURMETS  |
| BROUSSE LE CHATEAU                                                         | 26.5013    | C1713528   | GAEC DES ROSIERS               |
| CAMARES COMBRET                                                            | 50.4165    | C1713565   | GAEC TEYSSAYRES                |
| CAMBOULAZET                                                                |            | C1713563   | PALOUS David                   |
| CAMJAC                                                                     | 2.0434     | 12170150   | GFA DU METGE CORNEBARRIEU      |
| CAPDENAC GARE                                                              | 2.9401     | C1713538   | GAEC DE ST LOUP                |
| CAUSSE ET DIEGE                                                            | 2.3899     | C1713539   |                                |
| CASTANET                                                                   | 83.6803    | 12170154   | GAEC DE SALZET                 |
| CASTANET COLOMBIES                                                         | 44.6560    | 12170155   |                                |
| CAUSSE ET DIEGE                                                            | 51.9339    | 12170145   | CHASSAING-TRAPY Florian        |
| CLAIRVAUX D'AVEYRON                                                        | 2.0087     | C1713549   | GRANIER Gérard                 |
| COMBRET                                                                    | 2.1363     | C1713553   | GAEC DE LA BORIE DE L'HERITIER |
| COMPOLIBAT                                                                 | 22.4477    | C1713527   | EARL DU CANTOU                 |
| CONQUES EN RGUE SE-<br>NERGUES                                             | 59.3981    | C1713537   | GAEC DE LA REVEYROLLE          |
| COUBISOU                                                                   | 0.399      | C1713561   | GAEC DE LOUNC                  |
| CREISSELS MILLAU                                                           | 36.4330    | 12170143   | BARAILLE Gilles                |
| ESTAING                                                                    | 5.4208     | C1713550   | GAEC D'ANNAT                   |
| FAYET MELAGUES                                                             | 202.1484   | C1713569   | VERGNES Jean-Marie             |
| MONTAGNOL TAURIAC DE<br>CAMARES                                            |            |            |                                |
| FOISSAC MONTSALLES VIL-<br>LENEUVE                                         | 81.2761    | C1713513   | MARTY Dominique                |
| FONDAMENTE MONTAGNOL                                                       | 16.8218    | C1713557   | GRAVELLARD Sylvie              |
| GOLINHAC RODELLE                                                           | 25.2260    | C1713546   | MIRABEL Michel                 |
| GOUTRENS RIGNAC                                                            | 43.9456    | C1713567   | EARL DE PEYRUSSOU              |
| HUPARLAC ST AMANS DES<br>COTS                                              | 76.6611    | C1713536   | COMBETTES Jean-Marc            |
| L'HOSPITALET DU LARZAC                                                     | 7.335      | C1713568   | GUILLLOU Alain                 |
| LA CAPELLE BALAGUIER                                                       | 85.9537    | C1713522   | ESCROZAILLES Joël              |
| MONTSALLES OLS ET RIN-<br>HODES STE CROIX SALVA-<br>GNAC CAJARC VILLENEUVE |            |            |                                |
| LA CAPELLE BONANCE PO-<br>MAYROLS                                          | 25.8627    | C1713503   | CHARRIE Benoît                 |
| LA SALVETAT PEYRALES                                                       | 34.1951    | C1713521   | GAEC VALLEE DU JAOL            |
| LAGUIOLE                                                                   | 1.0391     | C1713519   | GAEC D'ALBES                   |
| LEDERGUES                                                                  | 1.3558     | C1713511   | REY Florent                    |
| MALEVILLE                                                                  | 5.7470     | C1713556   | CANTALOUBE Bernard             |
| MONTPEYROUX                                                                | 24.7538    | C1713520   | GAEC DES CAZALS                |
| MONTSALLES                                                                 | 9.238      | C1713517   | LAYRAC Jean-Louis              |
| NAJAC                                                                      | 1.8507     | C1713544   | ROUSSEL Thierry                |
|                                                                            | 5.8916     | C1713543   |                                |
| NAJAC                                                                      | 0.3802     | C1713529   | GAEC D'ESCARTS                 |

| Communes                        | Superficie | N° dossier | Demandeur                 |
|---------------------------------|------------|------------|---------------------------|
| QUINS                           | 7.7414     | C1713526   | EARL DE LA VALETTE        |
| QUINS                           | 3.0388     | C1713547   | GAEC D'IRISSAC            |
| ST CHRISTOPHE VALLON            | 10.4102    | C1713510   | GAEC DES COMBES DE CUEYE  |
| ST HIPPOLYTE                    | 12.9808    | C1713525   | GAEC DE LA CHATAIGNE-RAIE |
| ST JEAN ET ST PAUL              | 0.723      | C1713562   | EARL CARRIERE-CROZES      |
|                                 | 19.9818    | C1713509   |                           |
| ST JEAN ET ST PAUL              | 9.837      | C1713508   | FAEC DE SAINT ROCH        |
| ST JEAN ET ST PAUL              | 11.199     | C1713507   | GAEC DES SIX GAL          |
| ST JUST / VIAUR                 | 22.6065    | 12170086   | ESPIE Bernard             |
| ST ROME DE TARN                 | 263.9818   | 12170148   | GAEC DE TAURIN            |
| ST SALVADOU                     | 13.6253    | 12170146   | GUIBAL Séverine           |
| ST SYMPHORIEN DE THE-<br>NIERES | 1.65       | C1713558   | GAEC DE THENIERES         |
| SALLES CURAN                    | 75.0307    | C1713524   | GAEC DE RENTIERES         |
| SALMIECH                        | 7.3029     | C1713531   | GAEC MAZENQ               |
| VABRE TIZAC                     | 0.457      | C1713502   | GAEC DU GRIFFOULAS        |
| VITRAC EN VIADENE               | 1.754      | C1713545   | FRANC Christian           |

## Annonce

### Ferme d'élevage à reprendre dans le Lévezou

Ferme située à Villefranche-de-Panat, actuellement en élevage bovin mixte cherche repreneur.

Le parcellaire est constitué de 31 ha de SAU regroupé à 1 km maximum du corps de ferme, en propriété. Parcelles bien clôturées, herbe de bonne qualité et eau sur toutes les parcelles.

Le cheptel est constitué d'un troupeau de Montbéliardes de 32 mères et 1 taureau limousin- avec une production de 163 000L- et d'un troupeau d'Aubrac : 10 mères et 1 taureau.

Bâtiments : une étable entravée de 54 places (400m2) et transfert, grange avec boxes de 130m2, 2 bâtiments de stockage (730 et 200m2), fumière aux normes.

Matériel d'occasion adapté à la production.

Agriculteurs ouverts à changement de production, bâtiment adaptable pour l'élevage de petits ruminants.

L'exploitant étant proche de la retraite et ayant des problèmes de santé, il recherche un repreneur, qu'il est prêt à accompagner pour la reprise, à la fois pour les aspects techniques et pour l'insertion dans le milieu professionnel.

Le village de Villefranche-de-panat possède une école, des commerces de proximité et agricoles.

Modalité de cession : préférence pour la location. Le cheptel peut être vendu ailleurs si besoin.

Contact : Claude et Marie-José Vayssettes : 05 65 46 53 84 ou 06 87 37 68 33

## DOSSIER

# Maraîchage en terre d'élevage

**Les nouvelles installations de maraîchers se font de plus en plus nombreuses en Aveyron. L'ADDEAR 12 accompagne chaque année environ 150 porteurs de projets dont la majorité souhaite s'installer en maraîchage.**

**Leurs profils sont riches et leurs motivations variées et ils ont tous en commun l'envie de vivre de leur métier, à l'extérieur, en contact avec la nature, avec leur production et les clients.**

De nombreux points de vigilance sont toutefois à garder en tête lors de la construction de son projet d'installation. Nous accompagnons les porteurs de projets dans une réflexion globale autour de leur projet d'installation, nous questionnons les envies et motivations, le lien entre projet de vie et projet professionnel. « Quels seront mes besoins privés en terme de revenu dans 1, 5 et 10 ans et quelle production je mets en place pour y répondre ? », « Comment je vois la notion de temps libre et comment je monte un projet qui puisse répondre à mes envies »... Nous travaillons également sur le lien avec le territoire: importance de connaître son territoire, d'avoir un projet cohérent avec le lieu où on s'installe, avec la clientèle potentielle ...

Notre posture est celle de l'accompagnateur : nous ne sommes pas là pour faire à la place ou pour juger de la viabilité d'un projet. Par contre nous cherchons à aider les porteurs de projet à cheminer, à se poser des questions, à faire des aller-retours afin de construire un projet viable en adéquation avec leurs valeurs et envies. Nous accompagnons principalement par les formations collectives et mettons en relation les porteurs de projets avec des paysans-tuteurs de leur territoire et/ou de leur production.

Beaucoup des porteurs de projet que nous accompagnons souhaitent s'installer de manière progressive afin d'avoir le temps de se tester, de financer leur projet, de faire leur réseau et leur clientèle. Un dispositif régional « l'installation progressive » permettait d'appuyer cette démarche en offrant une aide aux investissements sur une durée de 4 ans précédant la mise en place d'un parcours DJA. Cela permettait aux porteurs de projet d'avoir 8 ans pour développer une activité agricole dégageant un RAD, un temps nécessaire pour permettre de développer un projet viable ! Aujourd'hui, avec la fusion des régions, cette aide est menacée, nous espérons qu'un dispositif similaire sera mis en place et ouvert aux plus de 40 ans qui représentent un public de plus en plus nombreux, mais pour l'instant mis à l'écart de tous les dispositifs d'aides.

*Clothilde Arribet  
ADDEAR Aveyron*





## Quelques chiffres sur la viabilité des microfermes maraîchères biologiques

A l'heure où une part croissante des installations agricoles est menée par des néo-paysans non issus du milieu agricole, les microfermes maraîchères ont le vent en poupe. Par le peu d'investissement et de foncier qu'elles nécessitent, elles apparaissent comme une solution pragmatique à la difficulté de s'installer en agriculture quand on n'est pas du milieu. Elles répondent également à des aspirations plus philosophiques (voire sensuelles) de faire de l'agriculture « à taille humaine » pour créer plus d'emploi, créer des jardins foisonnants de diversité, mettre en œuvre des pratiques alternatives censées être plus vertueuses au niveau écologique (par exemple inspirées par la permaculture, le maraîchage biointensif ou l'agriculture naturelle) qui peuvent demander des hauts niveaux de soin et d'attention aux cultures et à l'environnement, plus facilement envisageables sur des espaces limités.

Si les structures d'accompagnement et d'enseignement agricoles sont littéralement débordées par les personnes qui souhaitent s'installer sur des microfermes, encore peu de données existent sur la viabilité réelle de ces initiatives qui sont encore perçues par beaucoup comme des utopies.

J'ai eu la chance de pouvoir mener une étude scientifique sur cette question dans le cadre d'une thèse à l'INRA. Pendant 3 ans, nous avons collaboré étroitement avec 20 microfermes maraîchères biologiques en activité depuis 1 à 8 ans au nord de la Loire (avec un statut d'exploitation agricole à titre principal), caractérisées par le fait que le maraîchage biologique était leur principale source de revenu, qu'elles cultivaient moins de 1,5 hectares par équivalent temps plein, avec une grande diversité de légumes (au moins 30) vendus en circuits courts. Grâce à l'implication et à l'enthousiasme des paysans, nous avons pu collecter des données comptables, de rendements et de temps de travail qui nous ont permis de bâtir un modèle de simulation de la viabilité économique des microfermes.

L'avantage de la modélisation est de permettre, à partir de données de terrain, de tester un grand nombre de configurations et d'hypothèses réalistes, beaucoup plus nombreuses que le petit échantillon de départ. Les différents scénarios techniques simulés sont présentés dans le tableau de la page suivante. Ces scénarios sont des cas d'études qui ont été construits avec les maraîchers. Ils comparent des logiques de « microagriculture manuelle » et de « maraîchage biointensif » - qui reposent sur une forte intensification des cultures dans l'espace et dans le temps tout en visant à limiter le recours aux intrants du commerce par des pratiques écologiques - avec une logique plus « classique » qui serait mécanisée et plus gourmande en intrants du commerce biologiques.

De très nombreuses simulations de revenu ont été effectuées pour chaque scénario en faisant varier les plans de culture (mais en garantissant une offre diversifiée en légumes tout au long de la période de commercialisation et la possibilité de faire des rotations), les rendements et les temps de travail par culture dans la gamme de variation observée sur le terrain. Pour chaque scénario technique, les revenus ont été calculés pour une phase d'installation et une phase de routine. Dans la phase d'installation, le maraîcher a des emprunts à rembourser pour l'investissement initial et du temps de travail supplémentaire est nécessaire pour installer, voire auto-construire une partie des équipements. Dans la phase de routine, on considère que les emprunts sont remboursés et la charge de travail liée à l'installation des équipements n'est plus présente.

La viabilité économique de chaque scénario est abordée comme la capacité de la ferme à générer un revenu minimal jugé décent sans dépasser une charge de travail jugée acceptable. Etant donné les objectifs de travail et de revenu différents selon les paysans et les situations, elle a été évaluée pour différents objectifs de revenus et de charge de travail.

Les résultats présentés dans le graphique montrent que des fermes maraîchères biologiques très diversifiées avec peu de motorisation et des pratiques bas-intrants (« manuel » et « biointensif ») peuvent être viables économiquement sur des petites surfaces grâce à une forme d'intensification d'utilisation de l'espace et une baisse des coûts de production liée aux pratiques bas-intrants et au plus faible niveau d'équipement que des fermes plus clas-



siques. Pour de très petites surfaces, la logique très mécanisée « classique » avec de hauts niveaux d'intrants du commerce ne semble pas la plus adaptée. Cette étude, dont les résultats ont été validés par plus de 300 maraîchers, montre donc que les microfermes ne sont pas des utopies. Il est possible de créer un revenu sur une micro-ferme avec une charge de travail acceptable !

Cependant, pour les niveaux de revenus les plus importants (1 400€) ou des objectifs de travail très ambitieux (1 800h par an), les chances de viabilité ne sont pas si élevées. Dans tous les cas, la viabilité n'est jamais 100% garantie et reste soumise aux aléas de la situation et aux décisions du maraîcher. Il est donc important que les personnes attirées par les microfermes, non issues du milieu agricole, ne négligent pas les difficultés potentielles, en particulier à l'installation où les chances de dégager un revenu sont très faibles (mais comme dans de nombreux autres systèmes).

De nombreuses recherches restent à mener sur les microfermes car l'engouement les concernant est encore récent. En particulier, les compétences nécessaires, leur complexité de gestion, les impacts écologiques et le foisonnement des nouvelles techniques alternatives en cours d'expérimentation sur les fermes semblent être des chantiers prometteurs. Plus largement, il serait intéressant de s'interroger sur la place des microfermes dans la transition agroécologique plus globale et leur intégration dans les mouvements paysans. Car si les microfermes permettent à de nouvelles générations de néo-paysans d'accéder à l'agriculture et stimulent des réflexions sur les manières de produire, de commercialiser et d'habiter les territoires ruraux, l'enthousiasme les concernant ne doit pas voiler les changements de fond nécessaires dans le modèle agricole dominant et la disparition des fermes de taille moyenne.

**Description des scénarios de microfermes maraîchères biologiques utilisées pour les simulations de viabilité économique.** Les chiffres sont basés sur des cas réels d'une vingtaine de microfermes au nord de la Loire.

| Système                                                                  | Microagriculture manuelle avec bas intrants du commerce                                        | Maraîchage biointensif avec bas intrants du commerce               | Maraîchage "classique" mécanisé avec hauts intrants du commerce             |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Motorisation</b>                                                      | Principalement manuel                                                                          | Légère (motoculteur ou tracteur uniquement pour le travail du sol) | Importante (tracteur pour la plupart des activités hors récoltes manuelles) |
| <b>Densité de plantation</b>                                             | Plus importante car pas de binage motorisé nécessitant des espaces standardisés entre légumes. |                                                                    | Moins importante car binage motorisé.                                       |
| <b>Cycles de cultures par an sur une planche</b>                         | 4 à 6 cycles ininterrompus sans engrais verts et associations de cultures                      | 1 à 4 cycles avec engrais verts sans associations de cultures      | 1 à 2 cycles par an sans engrais vert sans associations de cultures         |
| <b>Surface cultivée* par équivalent temps plein (ETP)</b>                | Entre 1 500 et 4 500 m <sup>2</sup>                                                            | Entre 3 000 et 8 000 m <sup>2</sup>                                | Entre 6 000 et 15 000 m <sup>2</sup>                                        |
| <b>Chiffre d'affaires annuel pour 1 ETP</b>                              | Entre 12 000 et 35 000 €                                                                       | Entre 16 000 et 45 000 €                                           | Entre 13 000 et 36 000 €                                                    |
| <b>Charges opérationnelles**</b>                                         | 11% du chiffre d'affaires                                                                      | 11% du chiffre d'affaires                                          | 20% du chiffre d'affaires                                                   |
| <b>Charges fixes annuelles</b> (intégrant sécurité sociale et assurance) | 9 000 €                                                                                        | 10 500 €                                                           | 12 000 €                                                                    |
| <b>Investissement de départ pour 1 ETP (hors habitation) ***</b>         | Entre 18 000 et 50 000 €                                                                       | Entre 30 000 et 80 000 €                                           | Entre 44 000 et 100 000 €                                                   |

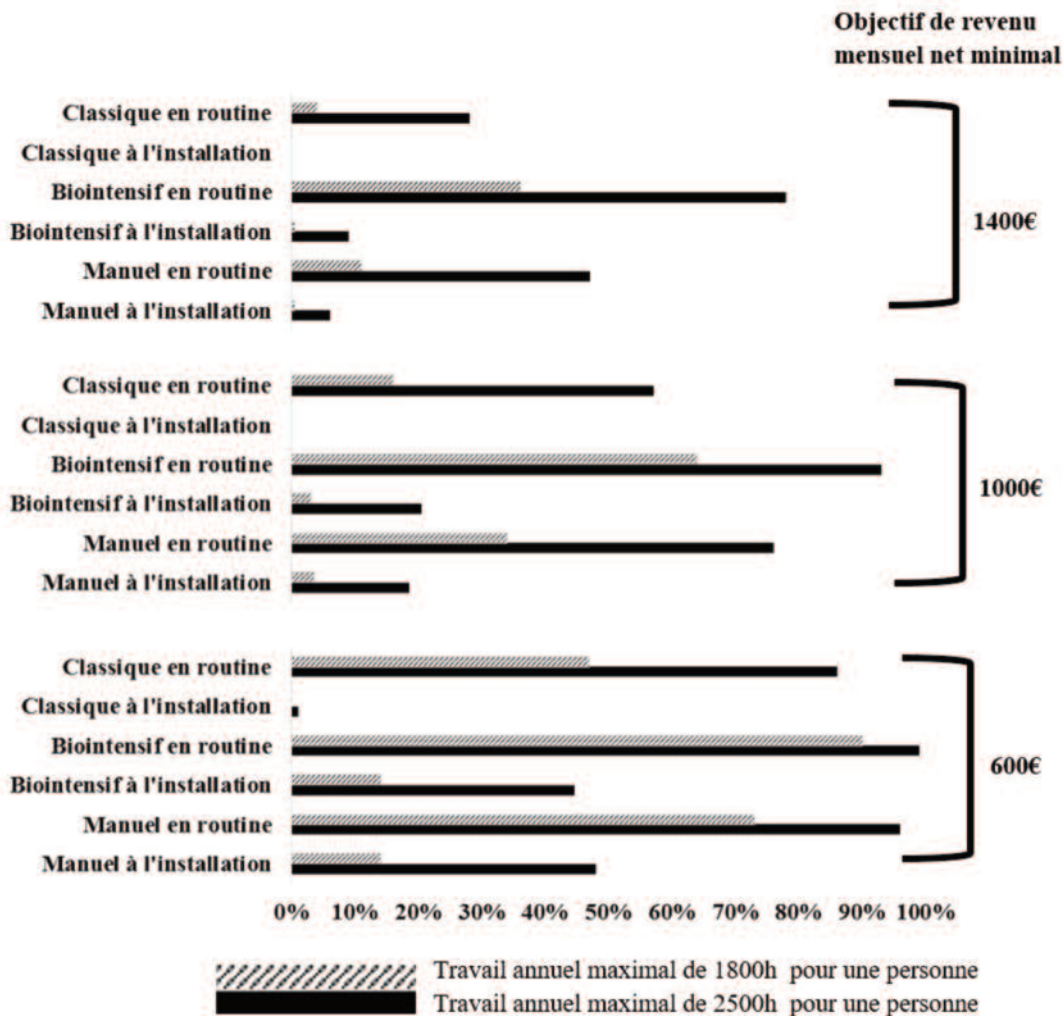
\* En intégrant les allées entre les planches de maraîchage mais pas le reste des espaces de la ferme pour les routes d'accès et bâtiments

\*\* Les charges opérationnelles des deux systèmes à bas intrants du commerce sont ici très basses car ces fermes limitent les achats d'engrais organiques et de produits phytosanitaires biologiques par le compostage sur place, la récupération de matière organique locale souvent de manière gratuite, la préparation de décoctions de plantes, la réalisation des plants sur la ferme. Cela requiert des compétences et de bonnes relations de voisinage. Dans un projet d'installation, il pourrait être raisonnable de considérer des charges opérationnelles plus fortes, par exemple autour de 20%, afin de ne pas surévaluer la viabilité du projet, au moins au départ. Dans le scénario « classique », les plants sont achetés, ainsi qu'engrais et produits phytosanitaires du commerce.

\*\*\* Les niveaux d'investissement varient selon la part de récupération, d'achat d'occasion et d'auto-construction choisie par la ferme.



**Chances de viabilité pour les différents scénarios de microfermes à l'installation et en routine.** Les pourcentages correspondent à la part de simulations où les microfermes arrivent à dégager un certain niveau de revenu (indiqués à droite) sans dépasser la charge de travail annuel indiqué par la couleur de la barre.



**Kevin Morel,**  
chercheur en  
agronomie

Pour aller plus loin :

- Vidéo d'une conférence sur les microfermes réalisée au salon « La Terre est notre métier » en Bretagne.  
<https://www.youtube.com/watch?v=JWpJXMi-HVjY>

- Thèse sur la viabilité des microfermes maraîchères biologiques. Téléchargeable à  
<http://prodinra.inra.fr/record/387244>

## Témoignages

### Maraîchage : 6 ans d'expérience, bilan

« Si c'était à refaire, je partirais 3 ans proposer mes services à d'autres maraîchers afin de m'aguerrir au métier, je consacrerai ma première année d'installation à la recherche d'un terrain plus adéquat, à l'organisation du système d'irrigation et je veillerais au côté fonctionnel du jardin en créant des espaces dédiés à l'outillage et au stockage notamment avant de foncer tête baissée et, au mépris de toute logique, produire à tout prix. Tenir un cahier officiant d'agenda des tâches bien définies semaine après semaine aurait pu me permettre de ne rien omettre, de limiter le stress et certainement de passer plus de temps avec mes proches » nous confie Isabelle.

Son savoir faire actuel lui a cruellement manqué durant son installation et l'empirisme dont elle a dû faire preuve, lui a coûté en efficacité. Mais chacune des six années qui ont passé, sont autant de progrès et de petites victoires qui la mettent sur la bonne voie pour arriver bientôt à en vivre. « Oui, le maraîchage est un métier très dur, et il l'est d'autant plus lorsqu'on suppose qu'être une formidable bête de somme vaut mieux que de prendre le temps de se poser pour réfléchir à une organisation. Malheureusement le temps presse et il y a des

délais à tenir, d'autant plus que se mettre en concurrence avec des grandes surfaces alimentées par des systèmes d'exploitations néfastes bien plus rentables, impose une atmosphère de travail qui ne laisse pas sa place au doute.

Pour autant, rien n'est plus valorisant que de proposer un bon produit pouvant se targuer d'éthique. Et puisque cette qualité est directement liée à la petite taille des exploitations maraîchères, il est important que les jeunes - et les moins jeunes - habités par la passion, se lancent dans l'aventure comme autant de laborieux colibris apportant leur gouttelette d'eau pour éteindre l'incendie ravageur qui consume la Terre. En somme, il s'agit de pouvoir donner aux générations futures et à nous-mêmes, des produits de qualité qui s'inscrivent dans une logique de respect de l'environnement, de la terre et des êtres humains » Conclut-elle, non sans émotion.

Une belle expérience mêlant humanité, savoir-faire, ainsi que persévérance et éthique.

*Mathilde et Blaise  
les enfants de la maraîchère*



## Maraîcher en Aveyron, « on joue avec les mêmes règles que les autres paysans, et pourtant.. »

**Téo Boutrelle, maraîcher bio installé depuis 3 ans à Morlhon le haut (avec Jeanne, soit 2 UTH sur 6000m<sup>2</sup>), membre du comité départemental de la Conf', a accepté de répondre à mes questions en ce mois de juin pourtant très chargé en travail.**

**Tu es installé sur 6000m<sup>2</sup>, est-ce un choix technique ou est-ce dû au fait que tu aies été limité dans l'accès au foncier ?**

C'est avant tout une question d'accès au foncier ! Nous sommes à la recherche de terres supplémentaires depuis quelques temps déjà, d'ailleurs l'année prochaine nous aurons 1,2Ha en tout, ce qui est le maximum que nous voulons cultiver avec notre système.

**Depuis ton installation, quel regard portent les paysans voisins sur votre activité? Te considèrent-ils comme « un des leurs » ?**

Au démarrage de notre activité, nous n'étions pas considérés. Nous sommes dans une région d'élevage, et je pense que dans une région maraîchère le regard aurait été différent. Ceci dit, plus nous montons de serres, et plus nous avançons dans le projet, et plus le regard des voisins évolue. Nous avons également un peu d'élevage complémentaire, ce qui facilite les discussions avec nos voisins.

**Parlons économie : as-tu l'impression de vivre décemment de ton activité, notamment par rapport au nombre d'heures travaillées ?**

Non. Mais nous sommes encore dans une phase d'installation, car notre chiffre d'affaire augmente chaque année. Notre activité sera viable l'année prochaine, selon mes critères (mon objectif est de prélever 1000€/mois). Mon revenu sera équivalent voire supérieur à certains éleveurs. Nous avons mis du temps à dégager un revenu car nous avons souhaité démarrer sur une surface trop petite, avec un manque d'expérience et des choix techniques pas toujours efficaces.

**Quels ont été vos investissements à l'installation ?**

C'est assez simple : 35 000€ de DJA et 10 000€ d'apport personnel, soit 45 000€. C'est donc un investissement important, même s'il est moins élevé que pour d'autres activités agricoles. D'ailleurs si c'était à refaire, j'investirais moins progressivement en achetant dès le départ du bon matériel, notamment des serres de bonnes dimensions !

**Concrètement, quelles aides publiques recevez-vous ?**

Aucune depuis la DJA. La première aide que nous allons recevoir est un crédit d'impôt à la bio de 2500€/an, d'ailleurs nous l'attendons encore. J'ai donc le RSA pour compléter mon revenu, même si je m'en passerai à partir de l'année prochaine.

**Quel est ton (re)sentiment par rapport à cette absence de soutien pour les maraîchers ?**

C'est absolument injuste : nous jouons avec les mêmes règles, nous cotisons à la MSA, nous respectons les réglementations de la DDT, et pourtant nous n'avons pas accès aux aides publiques ! Pour nous, une aide à l'actif, telle qu'elle est portée par la Conf' depuis longtemps, serait un bol d'air énorme. Rien que 5000€/actif, pour notre petite ferme ce serait 10 000€ en plus, ce qui représente une différence très conséquente pour nous. Nous tra-

vailons au moins autant d'heures que les autres, nous participons à nourrir les gens de la même manière, alors quelle est la justification de ce premier pilier de la PAC ?! Certes, les investissements pour les éleveurs ne sont pas les mêmes, il y a des différences à discuter, mais la discussion n'est même pas à l'ordre du jour ! Ainsi, alors que la société civile reconnaît de plus en plus notre rôle, l'argent public issu de cette société civile ne nous concerne pas !



**Comment porter votre discours (vous les maraîchers), au niveau local et national ?**

Il existe une commission maraîchage de la Confédération Paysanne au niveau régional, mais je n'ai pas le temps de m'y impliquer toute l'année, mon temps disponible se concentre surtout sur la période hivernale. D'ailleurs cet hiver, nous avons bien l'ambition de nous pencher sur ces questions, et notamment sur des revendications au niveau de la PAC, avec la Conf' de l'Aveyron. Je regrette un peu que certains maraîchers, n'étant pas concernés par les aides de la PAC vu leur surface réduite, n'aient pas envie de s'engager. Le discours que j'entends souvent est « la PAC c'est de la m... ». Mais non, la PAC ce n'est pas de la m..., il nous faut nous la réapproprier, de toute façon nous n'avons pas le choix : soit nous vendons la cam' (les légumes *ndlr*) à un prix plus juste, et donc inaccessible à beaucoup de consommateurs, soit la PAC finance enfin des producteurs de nourriture essentiels que sont les maraîchers !

*Interview réalisée par Sascha Vue*

## Conclusion

**Depuis ces cinq dernières années, on a assisté partout dans le monde et sur le territoire, à la mutation du modèle agricole de la filière maraîchage, à savoir le développement des « micro-fermes » et des maraîchers sur petites surfaces de moins d'1,5ha. Souvent issus de la reconversion professionnelle, ces néo-paysans qui expérimentent un modèle à l'opposé du modèle « traditionnel » dominant très mécanisé et/ou chimiquement intensif, s'inscrivent dans une démarche globale mêlant de fortes aspirations sociales (qualité de vie, autonomie, revenu décent...) à des objectifs environnementaux (engagement, préservation des ressources et de la biodiversité). La commercialisation est principalement effectuée en circuits courts (paniers à la ferme, AMAP, magasin de producteurs).**

Ces nouvelles méthodes culturales moins mécanisées et plus artisanales nécessitent de bonnes connaissances techniques et des stages pratiques solides. Côté formations diplômantes, le CFPPA de la Cazotte est le seul établissement en Aveyron à proposer un BPREA estampillé « Maraîchage biologique ». A quand un BPREA « Maraîchage biologique » à l'ADPSA de Rodez ? Pour le moment, certains maraîchers expérimentés et installés en AB y interviennent mais des progrès sont attendus pour cette formation qui a accueilli 17 stagiaires en 2016-2017 :

- promouvoir l'agriculture biologique (aujourd'hui presque 100% des installations en maraîchage concernent l'agriculture biologique, ce qui est une évidence dans ce secteur !),
- améliorer les contenus et l'organisation de la formation : prolonger les stages pratiques et faire coïncider leurs dates avec le calendrier des producteurs. Actuellement l'ADPSA ne propose que 7 semaines de stages (dont 2 en décembre !) qui s'arrêtent aux vacances de Pâques - lorsque ça devient enfin excitant, pourquoi programmer des cours théoriques en commun entre futurs éleveurs et maraîchers en herbe?
- moderniser les supports de travail et la plate-forme informatique,
- s'engager sur des visites de micro-fermes bio et des maraîchers AB sans se cantonner aux maraîchers conventionnels et trouver des formateurs de qualité.

L'ADDEAR accompagne les porteurs de projet à mieux définir les contours de leur projet grâce à des formations comme « Je m'installe paysan : de l'idée au projet » et les assiste dans leur installation agricole avec le chiffrage et l'étude de la viabilité économique de leur projet. L'ADDEAR propose également de courtes

formations spécifiques (débardage, bûcheronnage, tracteur pour les nuls, etc.).

L'APABA, quant à elle, propose des formations techniques pour approfondir les connaissances en maraîchage biologique, ainsi que des rencontres entre maraîchers afin de discuter de leurs réussites mais aussi des échecs. Un technicien maraîchage a été nouvellement embauché par l'association afin d'apporter un appui technique adapté à la demande croissante. Une étude des coûts de production est en cours afin de commencer un travail sur la viabilité économique des maraîchers en Aveyron grâce à des chiffres repères (temps de travail, itinéraires techniques, mercuriale...). Un travail a été mis en place pour améliorer l'approvisionnement de la restauration collective qui se tourne petit à petit vers les maraîchers locaux et bio.

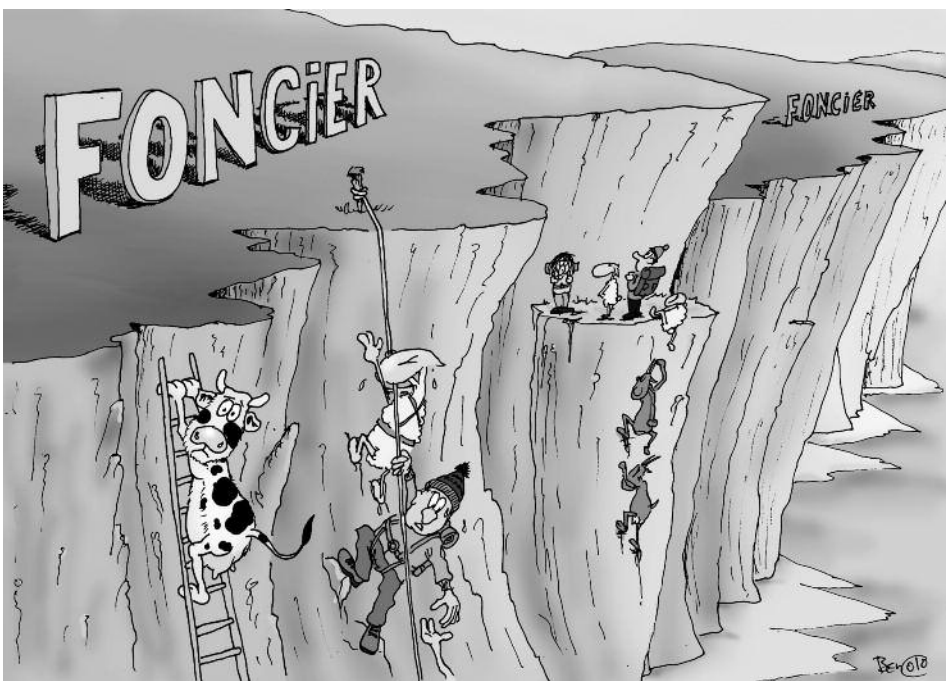
Reste la difficulté d'accès au foncier sur des petites parcelles adaptées au maraîchage, notamment en Aveyron, territoire historique d'élevage. Rares sont les agriculteurs (bienveillants) qui cèdent 1 à 2 ha à de jeunes néo-ruraux en reconversion professionnelle ! Rares sont les collectivités territoriales et les mairies qui les aident dans leur démarche de recherche de foncier alors même que ce mouvement de retour à la terre permet de garder les campagnes dynamiques et attractives !

L'accès à la terre peut être néanmoins facilité par des organismes comme le réseau Reneta qui met à la disposition des agriculteurs des terres et des outils pour expérimenter et pratiquer en attendant d'accéder au foncier. Des espaces-tests se mettent également en place pour les porteurs de projet : des couveuses qui permettent aux novices de tester leurs pratiques sur une période donnée pour limiter la casse une fois installés. C'est le cas de la couveuse de Saint Afrique qui accueille les jeunes diplômés de BPREA depuis 2016. Les places restent néanmoins limitées.

Comme l'aborde Téo dans son témoignage, les maraîchers ont tout à gagner à se regrouper pour s'organiser et faire part de leurs revendications quant à une rémunération plus juste de leur travail. Les petites fermes maraîchères restent en effet fragiles économiquement : nombre de ces installations se retrouvent confrontées à des difficultés économiques qui peuvent aboutir à des cessations d'activité alors qu'elles ont tant d'atouts : elles font vivre nos campagnes, sont créatrices d'emplois, fonctionnent généralement en circuits courts et produisent une grande diversité de légumes de haute qualité gustative.

Audrey Pille

Pour la défense des paysans



## La tomate étudiée pour

Amis de la tomate, voici un maître livre-enquête (1). On y découvre une tomate inconnue : la tomate d'industrie. « Elle est à la tomate fraîche ce qu'une pomme est à une poire. C'est un autre fruit, une autre géopolitique, un autre business. » Artificiellement créée par des généticiens, oblongue, plus lourde et plus dense qu'une tomate fraîche (car elle contient beaucoup moins d'eau), tellement ferme qu'elle n'éclate jamais, « même si elle est placée tout au fond de la benne, sous la masse de plusieurs centaines de kilos récoltés », la tomate d'industrie est quasi immanquable et n'est d'ailleurs pas destinée à être mangée mais à être transformée en concentré de tomate, en sauces et en ketchup...

Depuis peu, elle ne vient plus uniquement d'Italie et de Californie. A partir des années 90, la Chine s'est lancée à marche forcée dans sa culture et sa transformation. Les Chinois n'en consomment guère ? Peu importe. Il fallait développer le Xinjiang, région excentrée et rebelle, le « Far West chinois », dont le climat convenait. Le général Liu s'y est mis. Lui qui n'a jamais commandé de troupes est devenu l'un des rois mondiaux de la tomate. Aux commandes d'une entreprise dont le capital était détenu par l'Armée populaire de libération, il a mis au boulot des armées d'esclaves dans les champs (ça tombait bien, cette région regorge de laogais, les camps du goulag chinois), a acheté clés en main aux Italiens des usines de transformation et a inondé la Terre entière de ses concentrés de tomate. La Chine en est aujourd'hui le premier exportateur mondial. Même Heinz, le roi de ketchup, s'y fournit.

Le plus drôle est qu'elle en exporte aussi en Italie, censée être le paradis de la sauce tomate. Chaque jour dans le port de Salerne, dix containers (au minimum) de triple concentré chinois y sont débarqués. « Une partie du concentré chinois qui arrive dans le sud de l'Italie va être transformée par les conserveries napolitaines pour fournir le marché européen, explique un douanier de Salerne. Mais une partie importante de ce concentré ne reste pas en Europe. Il est retravaillé, puis réexporté. »

Aberration de la législation européenne : un importateur échappe aux 14.4% de droits de douane à condition de se livrer à du « perfectionnement actif » (il ajoute un peu d'eau et de sel, et met le tout dans une boîte estampillée made in Italy) et de réexporter hors de l'UE. C'est ici qu'intervient la mafia. Elle achète à très bas prix aux Chinois des concentrés de tomate avariés, si vieux et si oxydés qu'ils ont perdu leur couleur rouge, coupe cette « encre noire » avec des ingrédients moins chers – amidon, fibre de soja et colorants rouges... – et vend le résultat en Afrique à des prix imbattables. En Afrique ou ailleurs, chez nous, par exemple : il suffit de fausses étiquettes...

Agro-mafia, méga-usines entièrement robotisées, récolte esclavagisée, traçabilité zéro, mondialisation sans foi ni loi : le concentré de tomate est un concentré de capitalisme fou.

Jean-Luc Porquet

(1) « L'empire de l'or rouge », par Jean-Baptiste Malet, Fayard, 288 p., 19€.

« Le Canard enchaîné » - mercredi 31 mai 2017 -

## La Conf' ne vit que grâce à ses adhérents

Pourtant, elle existe pour défendre un modèle d'agriculture et les paysans les plus nombreux possible. Aussi, si vous êtes convaincus que notre voix doit continuer à revendiquer le droit au revenu pour tous les paysans, que nous avons un vrai projet pour y arriver, alors rejoignez nous. Si vous pensez que l'agro industrie qui nous étouffe doit avoir une vraie opposition, alors adhérez. Si vous pensez qu'en cas de problème de foncier, de contrôle abusif, d'injustice ou exclusion en tout genre, la Conf' sera toujours à vos côtés, alors payez votre cotisation. Si vous avez remarqué que la FNSEA ne défend plus une agriculture rémunératrice, au service de l'alimentation, respectée et aimée par nos concitoyens, alors faites votre choix.

Des adhérents, c'est une ressource financière, c'est aussi une formidable énergie pour continuer le combat.

## Pour avoir un autre regard sur le monde agricole, rejoignez-nous !

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Production : \_\_\_\_\_

Date de naiss : \_\_\_\_\_

## Abonnement à l'Info paysanne

Un an = 11 numéros

- ☐ Adhérent à la CP : 15€ ☐ Non adhérent à la CP : 30€
- Etablissez votre chèque à l'ordre de l'ASPIC et envoyez-le à  
ASPIC, La Mouline  
12510 OLEMPES

## Adhésion à la Confédération Paysanne

- ☐ Cotisation de base : 60 €  
☐ Cotisation conjoint, porteur de projet : 30 €  
☐ Retraité, paysan en difficulté: 30 €  
☐ Abonnement au journal National Campagnes Solidaires: 37 €  
☐ Soutien : 100 €

Total de ma cotisation : \_\_\_\_\_ €

Etablissez votre chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne et envoyez-le à:

Confédération paysanne de l'Aveyron,  
La Mouline 12510 Olemps



### Transmission ferme h licicole en Aveyron

Transmet ferme h licicole nord-ouest aveyron, situ e sur un terrain agricole de 9000m2 qu'il est possible d'acheter ou non.

La production est implant e depuis 30 ans en exclusivit  sur les march s de producteurs, dans GMS locales et autres restaurants.

La ferme est en d veloppement commercial permanent, et poss de un fort potentiel de valorisation. Le repreneur pourra s'installer sur place mais les parcs peuvent  galement  tre d mont s et remont s dans un autre lieu (ou sur une autre exploitation pour g n rer un compl ment d'activit ). Il est cependant important de rester sur le Rouergue pour b n ficier du rayonnement commercial de la marque.

Cession directe avec possibilit s d'accompagnement/formation post transmission.

La cession comprend les parcs, et tout le mat riel d' levage, de transformation et de commercialisation.

Il n'y a pas de b timents, le repreneur devra donc trouver un laboratoire. Possibilit  de transmettre avec ou sans cheptel, avec stock en cours au moment. Prix en cours d' valuation. Les conditions de reprise sont    tudier.

Contact : [12sandesc12@gmail.com](mailto:12sandesc12@gmail.com) (seule des demandes s rieuses et motiv es seront prises en compte).



Prochain dossier de



**" Les 30 ans de la  
Conf d ration paysanne "**

**Retrouvez la Conf'  
sur internet  
[www.confaveyron.org](http://www.confaveyron.org)  
et sur Facebook**

### Ferme en bovin lait et transformation fromag re (3UTH) recherche un ou plusieurs associ s   La Bastide L' v que (Aveyron).

En vue du d part   la retraite d'un des associ s et de son conjoint.

Exploitation de 50 ha en conversion bio (depuis mai 2016) en production laiti re de vache 180 000 L vendus   Sodial et 35 000 L transform s en fromage et yaourt sur la ferme (vente sur les march s, magasins de producteurs et petits revendeurs).

Possibilit  de d velopper la gamme de produits laitiers ou autre activit .

Contrat CEFI envisageable.

Pour plus de renseignements, contacter le 05 65 29 90 64 (GAEC du Bez) ou 06 13 62 34 34 (Florian).

AVEYRON - PIC

**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Conf d ration Paysanne de l'Aveyron**  
Ancienne  cole La Mouline - 12510 Olemps  
T l : 05 65 67 44 98 - 07 85 85 44 09  
Fax : 09.70.61.17.25

Mail : [confaveyron@wanadoo.fr](mailto:confaveyron@wanadoo.fr)

Les permanences sont assur es au local  
du lundi au vendredi de 8h30   18h.

**ASPIC**

ASsociation pour la  
Promotion de  
l'Information dans les  
Campagnes

R daction : ASPIC

La Mouline 12510 Olemps

T l : 05 65 67 44 98

Directeur de publication: Jacques DEBARROS

Impression : ASPIC 12510 OLEMPES

D p t l gal: 2 me trimestre 2017

CPPAP : 1117G80085

ISSN: 2495-8387

Abonnement 1 an : 30 euros

Prix au n  : 3 euros